

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner cinq gérants d'Obligations Crédit ISR libellées en euros

Paris, le 15 mars 2022 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres afin d'attribuer cinq mandats de gestion (trois actifs et deux dits « stand-by ») de portefeuille d'Obligations Crédit ISR libellées en euros.

Les trois gérants titulaires auront pour objectif de développer une gestion de type *Buy and Hold* permettant d'obtenir le meilleur rendement possible tout en minimisant le risque de défaut. Cette stratégie sera réalisée dans le respect des dispositions ISR de l'ERAFP et dans l'optique d'accompagner l'Établissement dans la mise en œuvre de [ses engagements en faveur du climat](#) pris notamment dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*.

Les portefeuilles seront principalement constitués d'obligations de catégorie « Investissement » (Investment Grade). Des investissements de diversification en obligations « Non Investissement » (Non Investment Grade), en placements privés, en fonds de titres de titrisation européennes et en fonds de prêts à l'économie seront également autorisés.

Chaque titulaire devra gérer un portefeuille existant ou à créer sur la base d'une analyse fondamentale des émetteurs intégrant les critères ESG de l'ERAFP tout en veillant à une diversification en terme sectoriel et dans une optique de détention à moyen/long terme des actifs.

A titre indicatif, le montant prévisionnel pour l'ensemble des mandats actifs sera d'environ 8 milliards d'euros. Deux des cinq mandats attribués seront dits « stand-by », ce qui signifie que l'ERAFP se réserve l'opportunité d'activer ces mandats, notamment par souci de dispersion des risques.

La durée initiale du marché est de six ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour une période de deux ans.

Le dossier de consultation est disponible sur www.achatpublic.com.

Un lien vers cette plateforme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 40 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2021. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr

   rafp.fr